

<input type="checkbox"/> <b>PROJET PÉDAGOGIQUE D'ÉCOLE</b> _____ (nom du projet)
<input type="checkbox"/> <b>POURSUITE À L'ÉCOLE D'ADOPTION</b>

<b>Pour l'administration</b>
Fiche :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE		
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)

ADRESSE PRINCIPALE ACTUELLE DE L'ÉLÈVE			
TYPE D'ADRESSE : <input type="checkbox"/> PARENT 1 <input type="checkbox"/> PARENT 2 <input type="checkbox"/> TUTEUR			
NO CIVIQUE	GENRE (RUE, AVE, ETC.)	RUE	APP.
VILLE	CODE POSTAL	ÉCOLE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE	

CHOIX DE L'ÉCOLE		
ÉCOLE DEMANDÉE EN 2022-2023	NIVEAU SCOLAIRE EN 2022-2023	NOMBRE D'ANNÉES DE FRÉQUENTATION À L'ÉCOLE DEMANDÉE
ÉCOLE FRÉQUENTÉE EN 2021-2022	NIVEAU SCOLAIRE EN 2021-2022	

AUTRES ENFANTS DANS NOS ÉCOLES		
Si vous avez d'autres enfants inscrits dans une école du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, veuillez l'indiquer ci-dessous :		
NOM ET PRÉNOM	ÉCOLE	NIVEAU SCOLAIRE EN 2022-2023
NOM ET PRÉNOM	ÉCOLE	NIVEAU SCOLAIRE EN 2022-2023

SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE		
Je confirme avoir pris connaissance des directives jointes au présent formulaire.		
NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR	SIGNATURE	
DATE DE REMISE DE LA DEMANDE	TÉLÉPHONE	COURRIEL

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
DATE DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE ET INITIALE PERS. RESPONSABLE	<input type="checkbox"/> COPIE REMISE À L'ÉCOLE DEMANDÉE
DÉCISION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE : ACCEPTÉE <input type="checkbox"/> REFUSÉE <input type="checkbox"/>	
SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE	DATE DE LA DÉCISION
<input type="checkbox"/> Remise d'une copie à l'école du bassin, s'il y a lieu <input type="checkbox"/> Remise d'une copie des demandes acceptées à l'Organisation scolaire	

## DIRECTIVES POUR UNE DEMANDE DE CHOIX D'ÉCOLE 2022-2023<sup>1</sup>

	PROJET PÉDAGOGIQUE D'ÉCOLE (secondaire)	POURSUITE À L'ÉCOLE D'ADOPTION (primaire et secondaire)
<b>S'adresse à qui ?</b>	Aux parents qui désirent inscrire leur enfant à un projet pédagogique d'école et dont l'enfant ne fait partie du bassin géographique de l'école.	Aux parents qui souhaitent que leur enfant transféré pour surplus* l'année précédente poursuive à son école d'adoption.  * <b>Les membres du foyer familial</b> de cet élève ainsi que les <b>inscriptions tardives</b> (après le 1er mai) qui ont dû être déplacées pour surplus <b>ne peuvent se prévaloir de ce droit.</b>
<b>Transport</b>	L'exercice de ce droit ne vous permet pas d'exiger le transport.	Le transport est octroyé à l'élève sans frais.
<b>Date limite</b>	La demande doit être déposée annuellement à l'école de fréquentation, au moment de la période de réinscription (à partir de la 2 <sup>e</sup> semaine de février).	
<b>Traitement de la demande</b>	Les parents seront informés de l'ouverture ou non du projet au plus tard le 15 mai.	Les parents seront informés par écrit de la décision en mai.
<b>Décision</b>	<p><b>Acceptation :</b> le choix demeure irréversible pour la durée de l'année scolaire concernée et votre enfant sera automatiquement inscrit à l'école demandée.</p> <p><b>Refus :</b> l'inscription de l'élève est automatiquement retournée à l'école du bassin.</p>	
<b>Organisation scolaire</b>	<p>Offert en priorité aux élèves du bassin de l'école offrant le projet pédagogique, en autant que ceux-ci répondent aux pré-requis.</p> <p>Les élèves inscrits conservent une priorité d'inscription pour l'année scolaire suivante, et ce, s'ils répondent toujours aux pré-requis.</p> <p>Un nouvel élève appartenant au bassin, inscrit avant le 1er mai, et répondant aux prérequis, aura priorité sur un élève hors-bassin.</p>	<p><b>Cette clause est valide pour une même adresse et devient caduque quand elle n'est pas exercée.</b></p> <p>L'acceptation de cette demande est assujettie aux places disponibles dans l'école au niveau scolaire de l'élève.</p> <p>Cette demande a préséance sur les autres choix d'école et sur les élèves inscrits après le 1er mai.</p>
<b>Informations supplémentaires</b>	<p>Une seule demande de choix d'école peut être formulée.</p> <p>Aucune demande ne peut être déposée en cours d'année scolaire, à l'exception d'une nouvelle inscription.</p>	

<sup>1</sup> Le texte de la Politique d'admission et d'inscription des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a préséance sur le présent document, plus précisément les articles 8.4, 8.5, 8.6 et 9.5.3